

COMPAGNIE

PROCES-VERBAL - D'ENQUETE PRELIMINAIRE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

76300091

5/2/76

* codé -

77 An mil neuf cent soixante seize, le 5 Février.

77 Nous soussignés :

P _____, L

P _____ M.

77 Gendarmes de la Brigade de

CODE

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs.

-o- / P R E A M B U L E / -o-

Le 5 février 1976 à 11 heures se présente au bureau de notre Brigade, Monsieur S _____, P _____ demeurant à _____, qui nous déclare avoir aperçu durant la nuit écoulée, un objet volant non identifié. A cet effet :

77 Nous Gendarme P _____, entendons :

S _____, P _____, ans, Producteur Journaliste à la Télévision, demeurant route _____ à _____, né le _____ à _____, fils de E _____, et de B _____, M _____, de nationalité Française, qui nous déclare :

" " " Ce jour vers 0 heure 45, j'ai été reveillé par mon épouse qui apercevait par la fenêtre de la chambre dont les volets ne sont jamais fermés un objet volant non identifié. J'ai tout d'abord aperçu un ensemble de lumières rouges et blanches qui clignotaient avec beaucoup d'intensité, j'ai distingué dans la partie supérieure une masse lumineuse d'un rose violet clair à l'intérieur de laquelle se trouvaient deux formes apparemment humaines. Ayant été blessé à l'oeil gauche il y a huit jours je voyais les contours flous. L'appareil était en vol stationnaire à 15 mètres du sol et à mon avis à 25 mètres de la maison. Ensuite l'appareil bascula puis se rétablit et partit à vitesse très lente (15 Kilomètres heure environ) en direction du Sud-Sud-Est. L'appareil ne s'est pas posé, et je ne l'ai pas vu arriver, il n'y avait aucun bruit. C'est tout ce que je peux vous dire sur cette affaire.

A _____, le 5 Février 1976 à 11 heures 45'

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher

(A Signé au Carnet de déclarations.)

.../...

BRIGADE DE

P.V. n° 218
du 5 Février 1976

ANALYSE
Observation d'Objet volants non identifié (O.V.N.I.)
S _____, P _____
E _____, J _____ épouse
S _____

4 ° / EXPEDITION

Vu et Transmis
par le Chef d'Escadron
Commandant la Compagnie

au
Ministre des Armées
Direction de la Gendarmerie
et de la Justice Militaire
Bureau Emploi - Renseignement.



/ ETAT DES LIEUX /

- La maison d'habitation de Monsieur S , P est située en bordure du C.D. au de ce chemin départemental sur le territoire de la commune de (), à un kilomètre environ du centre de cette agglomération. -----
- Cette maison d'habitation est entourée de terres cultivées et de vergers d'arbres fruitiers (Pommiers et poiriers.). Il existe également de nombreuses haies de cyprès. -----

/ C O N S T A T A T I O N S /

- Sur les lieux aucun fait anormal n'a été constaté, nous avons examiné minutieusement tout les alentours de la maison d'habitation de Monsieur S , P mais aucun indice n'a été découvert. La végétation entourant la maison est intacte et n'a subi aucun dégât quelconque. -----
- Il ressort de nos constatations que l'objet volant non identifié n'a pas dû se poser. -----
- Nous avons pris contact avec les personnes occupant les maisons voisines de celle de Monsieur S , P , mais aucune autre personne n'a aperçu l'objet volant. -----
- Nous avons pris contact avec le garde barrière de qui nous a déclaré qu'il n'avait été témoin d'aucun phénomène dans le courant de la nuit du 4 au 5 Février 1976. -----

/ E N Q U E T E /

- Le 5 Février 1976 à 14 heures 30, au bureau de notre Brigade à (), Nous Gendarme P , entendons :

B , J , épouse S , ans, sans profession, demeurant à (), née le à , fille de R , et de G , P , de nationalité Française, qui nous déclare :

" " " Ce jour vers 0 heure 45, je me trouvais chez moi au lit et je ne dormais pas. Tout à coup par la fenêtre de la chambre dont les volets sont toujours ouverts, j'ai aperçu une guirlande lumineuse, qui faisait des étincelles, les lampes étaient intercalées rouges et blanches, la luminosité n'était pas tellement importante, c'est à dire que ce n'était pas éblouissant. A ce moment là j'ai mis mes lunettes et j'ai réveillé mon époux. Lorsque j'ai vu l'engin il était à environ 5 ou 6 mètres de la fenêtre, pendant que mon mari se réveillait l'engin s'est éloigné lentement et c'est à ce moment que j'ai distingué sa forme et les deux silhouettes à l'intérieur de la cabine qui était éclairée en rose. Pendant toutes ces constatations il n'y a eu aucun bruit. Puis l'engin s'est éloigné lentement en direction du . Je n'ai pas vu l'engin se poser, mais je l'ai vu arriver du à vitesse également réduite. A un moment donné j'ai cru que l'engin se balançait devant la fenêtre. L'engin ressemble à une soucoupe renversée surmontée d'une cabine à l'intérieur de laquelle j'ai vu deux silhouettes ressemblant à des hommes vêtus de combinaisons sous-marines, sans pouvoir vous préciser ni leur taille ni le gabarit de l'engin qui tout fois semblait important. -----

S.I. : J'ai vu l'engin pendant une durée de 2 minutes environ

A , le 5 Février 1976 à 15 heures 02
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(A Signé au carnet de déclarations.)

.../...

----- / MESURES PRISES / -----

- Monsieur le Procureur de la république à () a été informé des faits. -----
- Une feuille de renseignement n° 175/2 du 5/02/1976 a été établie conformément à la circulaire de référence. -----
- De l'enquête effectuée il apparait que les faits signalés par les époux S , n'ont pû être recoupés. -----

NOTA : Mentionnons que lors de plusieurs tournées de nuit , il a été effectivement constaté que la fenêtre de la chambre des époux n'est jamais fermée. -----

Cloture du Procés-Verbal. :

Les faits ci-dessus ont été relatés conformément à la C.M. n° M.A. / Gend.T. du 2 Août 1968.

EXPEDITIONS DESTINATAIRES :

- LA PREMIERE : à Monsieur le Préfet des () Protection Civile. à
- LA DEUXIEME : Avec sa Copie à Monsieur le Procureur de la République à ().
- LA TROISIEME : Au Général Commandant la Région Aérienne.
- LA QUATRIEME : Avec sa Copie au Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau Emploi - Renseignement.
- LA CINQUIEME : Aux Archives.

Fait et clos à , le 26 Mars 1976.

Le Gendarme P .
A.P.J.

Le Gendarme F .
A.P.J.